

# QUESNAY ET LA THÉORIE MONÉTAIRE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE\*

UN ASPECT DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE  
AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE EN FRANCE

Kazuhiro OTA

## I LE DISCOURS ÉCONOMIQUE ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA MONNAIE

Si l'apport principal de la Physiocratie consista à élaborer un plan de l'économie politique dans le contexte de la pensée propre au XVIII<sup>e</sup> siècle, en supposant le droit naturel et la puissance de la raison, on peut dire que cette pensée physiocratique présenta un type du savoir. Il est certain que la problématique de Quesnay-physiocratie a constitué une époque très importante dans le processus de la formation de l'économie politique, mais il y eut ainsi d'autres phases du savoir.

Quand Colbert souligne que le principe déterminant de la puissance et de la grandeur de l'Etat est l'abondance d'argent,<sup>1)</sup> il fait référence au commerce extérieur propulsé par la circulation de l'argent. Par ailleurs, les organisations économiques, les contrôles politiques, et la structure bureaucratique mis en place à travers le Royaume, soutenus par la réglementation colbertiste furent l'ossature du système politique absolutiste et persistèrent avec ténacité dans la société française des *Lumières*. Par conséquent la critique et le dépassement du Colbertisme réclamaient le changement de tout l'ensemble de l'ordre social sur le plan théorique et dans la pratique. C'est cet ensemble de problèmes que Boisguilbert et les autres théoriciens après lui au début de l'économie

---

\* Une première version de cet article a été écrit sous le titre : *Logique de monnaie et logique de circuit* (septembre 1991). Je remercie plus particulièrement Jaqueline Hecht, Jean Cartelier, Jean-Michel Servet, Philippe Fontaine, Christine Thérét et Gilles Lapalu pour leurs remarques et suggestions. Cet article sera présenté au Colloque international *Célébration du Tricentenaire de la naissance de François Quesnay*, organisé par l'Association «Les Amis de François Quesnay» et l'Institut National d'Études Démographiques (Versailles, 1-4 juin 1994).

politique doivent s'attacher à résoudre.

Dans *Le Détail de la France*, Boisguilbert dit que le rétablissement de l'économie française passe par l'amélioration du niveau de consommation du peuple et par la réalisation de "l'opulence générale" grâce à une réforme des impôts et à la libération du commerce. Boisguilbert fait référence ici à la fonction de la monnaie, en indiquant que "enfin le corps de la France souffre lors que l'argent n'est pas dans un mouvement continu" <sup>2)</sup>. Si l'on considère que la politique de Colbert se résume à la "réglementation" par l'Etat de l'acquisition des métaux précieux comme monnaie, cette présentation du problème par Boisguilbert est juste. Et l'on peut dire que dans cette problématique, il pose un principe de la liberté comme "l'économie à nature" contre le contrôle colbertiste.

Mais, à propos de la reconnaissance de l'importance primordiale de la circulation monétaire dans l'économie française de l'époque, le Contrôleur Colbert admet la monétisation de l'économie comme Boisguilbert. Pour dépasser théoriquement le Colbertisme, il faut donc que Boisguilbert présente un nouveau vue sur l'économie en construisant une conception différente de la monnaie. Voici ce que dit Boisguilbert dans l'article "Causes de rareté de l'argent":

"..... on regarde en France ce métal comme un principe de richesse et fruit de pays ..... il n'est que le lien du trafic et le gage de la tradition mutuelle ..... dans l'enfance du monde, dans laquelle tous les besoins de la vie se réduisant à trois professions, et toutes les conditions étant presque égales, le commerce s'en faisait de main à main, sans ce ministère gage ni d'appréciations, ainsi qu'à présent." <sup>3)</sup>

Boisguilbert considère la monnaie comme un moyen d'échange ou de circulation dont la fonction serait "le lien du trafic et le gage de la tradition". Cette définition de monnaie vient de l'idée que "le ministère de l'argent" se fonde sur "une convention et un consentement général de tous les hommes" ou "une convention unanime". En ce sens, la conception de la monnaie de Boisguilbert relève d'une théorie <monnaie-consentement> ou <monnaie-signé>.

Ainsi Boisguilbert critique-t-il, l'idée d'une réification-monnaie propagée à travers la France. En outre, son concept de la monnaie s'unit profondément à une idée de la richesse. Dans *Factume de la France*, il dit:

"La richesse, au commencement du monde, par la destination de la nature et l'ordre

Créateur, n'était autre chose qu' ample jouissance des besoins de la vie ..... ils se réduisaient uniquement à la simple nourriture et au vêtement nécessaire pour se garantir des rigueurs du temps, où deux seul genres métiers, à savoir le laboureur et le pasteur se font. En cette occasion les échanges sans nul ministère d'argent sont généraux, mais dès que la corruption, la violence et la volupté se propagent partiellement, on voulut le délicieux et le superflu, et dans cette situation, les échanges immédiats, ne pouvaient plus que subsister."<sup>4)</sup>

La genèse de la richesse dans la théorie économique de Boisguilbert est certes une critique de l'état actuel de la France, mais cette logique est construite sur le terrain du paradigme : l'état naturel contre l'état civilisé. Pour Boisguilbert l'état de l'opulence dans une société civilisée est "une entière jouissance, non seulement des besoins de la vie, mais même de tout ce que l'esprit humain a pu inventer pour les délices"<sup>5)</sup>. Ce présupposé de l'état naturel et de la genèse de la richesse formeront sa conception de l'économie politique prenant l'homme comme sujet de besoins.

On peut dire que Boisguilbert conçoit une théorie du circuit économique où l'opulence dans une société moderne se réalise grâce à la généralisation de l'utilité mutuelle par l'échange de marchandises. Au fond, pour Boisguilbert le seul système capable de réaliser l'opulence générale est un monde économique sans monnaie, le flux monétaire n'étant que le reflet du flux des biens matériels. La logique de nature ou la justice comme "Providance" se substitue à la fonction monétaire. Par conséquent, le début de la pensée économique chez Boisguilbert est inséparable de l'idée de l'ordre naturel et de l'harmonie du "corps social". Pour Boisguilbert cette problématique est la pierre de touche de la définition épistémologique du monde économique.

## II LE SYSTÈME DE LAW ET LE SYSTÈME MONÉTAIRE

Une interprétation de la théorie du circuit économique de Boisguilbert lie la monétisation de l'économie à la monopolisation des informations par certaines classes. Mais si le problème de l'information dans l'économie politique constitue une condition permettant l'échange des marchandises et une cause de différenciation sociale dans l'échange, ce serait de le réduire au problème d'une structure du comportement communicateur entre agents socio-économiques. En réalité, l'échange des informations se fonde sur un système de prix, et donc sur un ordre monétaire concret. C'est en ce sens qu'on doit prendre en considération une étude récente selon laquelle la préexistence de

l'ordre monétaire et donc la différenciation sociale déterminée par la monnaie, sont les facteurs nécessaires au fonctionnement de l'économie moderne.

Le système de Law et les théories économiques postérieures montrent que l'intérêt pour l'ordre monétaire, ou pour le système monétaire constitue l'une des caractéristiques essentielles de la formation de l'économie moderne.

Le système de Law, ou, les opérations bancaires et fiscales du financier écossais J. Law sous la Régence, avait pour objet la solution au problème de "la rareté de la monnaie", ou du manque du capital dans ce Royaume, et des dettes cumulatives par l'Etat. Pour cela il chercha à développer un ordre monétaire basé sur un système bancaire institutionnalisé.

Dans son premier projet, ce système avait pour objet la reconstruction de l'économie française en solutionnant le problème de la rareté de la monnaie, et du manque du capital par l'émission des billets de banque (c'est-à-dire «la création de la monnaie»). Mais dans son application, ce processus provoquait une spéculation extraordinaire sur l'action de la Compagnie des Indes et aussi une inflation galopante due à la surémission des billets de banque. On peut dire que l'expansion de l'ordre monétaire imaginé et réalisé par Law est un système de crédit porteur d'auto-inflation. Quant à la fonction de la monnaie, J. Law est convaincu des effets de la monnaie de crédit sur la société économique, ainsi son système est-il directement fondé sur sa théorie monétaire.

Ainsi le système de Law est une tentative pratique de mettre sur pied un système monétaire. J.-F. Melon et Dutot, collaborateurs de Law, posent après lui théoriquement le problème de la création de la monnaie dans la société comme objet de connaissance économique. En particulier Melon considère que la spécificité de l'économie moderne réside à la fois dans le luxe et dans le système monétaire. Pour Melon le régime monétaire dans l'ordre économique est basé sur l'agriculture. Pour lui le circuit économique régularisé par la circulation monétaire est l'ordre structurel du "corps social". Dès lors l'argent est un système artificiel fondé sur une "convention", et l'ordre économique dans la société est un ordre politique dont une saine organisation devient la condition de stabilité de l'ordre sociale.

En adoptant l'idée d'une convention dans la théorie monétaire, l'ordre économique de Boisguilbert, qui prend en compte une circulation de revenus correspondant aux richesses réelles, est un régime de justice qui se forme avec la participation égalitaire des membres sociaux à la circulation des richesses. Il n'y a pas d'argent dans le modèle théorique de Boisguilbert. Mais, on peut dire que Melon considère la contribution de la politique monétaire au progrès économique en apportant des limitations à la surémis-

sion de billets de banque ou au surcrédit.<sup>6)</sup>

Dutot prend la même position que Melon dans une vision positive du système monétaire, mais tout en critiquant la logique de Melon, c'est-à-dire, son opinion théorique qui défend la position du débiteur, à la fois le grand public à Paris, et le Roi, au moyen de l'élévation de la valeur numéraire de l'argent. Il soutient que la stabilité de la valeur monétaire est la première condition d'une politique monétaire.<sup>7)</sup>

En tous cas, le système de Law représente effectivement que le processus dynamique social où les relations économiques s'articulent par la monnaie s'accompagne de l'expansion de ce processus, ce qu'on appelle l'inflation. Si l'expansion de l'ordre monétaire est un facteur endogène à la stabilisation de la structure, on peut dire que la théorie de la circulation de Melon est une première tentative pour saisir ce trait important de l'économie moderne.

Mais, dès que l'idée de la convention dans la théorie monétaire a à la fois un ordre arbitraire et une possibilité d'écart de la valeur intrinsèque d'une monnaie, la connaissance économique après Law est obligée de reconnaître la possibilité de l'auto-inflation de l'ordre monétaire. Toutefois l'intérêt exprimé pour le système monétaire est une tendance essentielle de la première moitié du dix-huitième siècle.

### III LA THÉORIE ÉCONOMIQUE AUTOUR DE LA MONNAIE PENDANT LES ANNEES 1750

Au cours de cette période, *Essai politique sur le commerce* de Melon attire immédiatement l'attention. Par exemple, C. Dupin estime l'*Essai* comme "oeuvre si abondante" sur le système bancaire et du crédit créés par Law.<sup>8)</sup> F. Galiani reprend certaines idées sur la pensée économique de Melon<sup>9)</sup>. Au moyen de la critique du système de Law et de l'examen de la connaissance économique de Melon, Turgot commence ses études sur l'économie politique,<sup>10)</sup> et il y a des indices de ce que Quesnay peut avoir lu Melon.<sup>11)</sup> Enfin, quant à Dutot, Vincent de Gournay reconnaît l'apport de Dutot.<sup>12)</sup>

La philosophie sociale de Montesquieu caractérisée principalement par l'idée du relativisme socio-historique consiste à appréhender l'univers comme un ensemble de relations articulées par des lois, en fixant son attention sur le "caractère commun" de l'ordre social. Montesquieu dit dans son article, "De la politique" (1725):

"Dans toutes les sociétés, qui ne sont qu'une union esprit, il se forme un caractère commun. Cette âme universelle prend une manière de penser qui est l'effet d'une

chaîne de causes infinies, qui se multiplient et se combinent de siècle en siècle.”<sup>13)</sup>

Cette conception de la société en général comme “une union esprit” et du caractère évolutif et différencié de l’ordre social se retrouvera dans *L’Esprit des Loix*, dans lequel Montesquieu considère que la connaissance de l’esprit général d’une nation fondée sur des hommes faillibles contraints par des lois. Si nous prenons la théorie économique de Montesquieu sous l’angle de l’esprit général d’une nation comme expression totale de sa vie réelle, son idée selon laquelle “c’est presque une règle générale que, partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce; & que, partout il y a du commerce, il y a des mœurs douces”<sup>14)</sup>, mérite l’attention.

Montesquieu décrit ainsi le processus du développement économique d’une nation: “cette culture [des terres] suppose beaucoup d’arts & de connaissance; & l’on voit toujours marcher d’un pas égal les arts, les connaissances et les besoins. Tout cela conduit à l’établissement d’un signe de valeurs”,<sup>15)</sup> et puis :

“l’état est dans la prospérité, selon que, d’un côté, l’argent représente bien toutes choses; & que d’un autre, toutes choses représentent bien l’argent, & qu’ils sont signes les uns des autres; c’est-à-dire, que, dans leur valeur relative, on peut avoir l’un sitôt que l’on a l’autre.”<sup>16)</sup>

Et, à propos de la relation de cette valeur relative, Montesquieu dit que “l’établissement du prix des choses dépend toujours fondamentalement de la raison du total des choses au total des signes.”<sup>17)</sup>

Ainsi Montesquieu pense-t-il qu’il existe un certain mécanisme dans le phénomène monétaire où le caractère quantitatif fondé sur la nature de la monnaie fonctionne comme le signe représentatif de la valeur des choses. Mais, ce mécanisme économique se forme à la condition qu’il existe un “gouvernement modéré”. On peut dire donc que la théorie de la monnaie comme représentation, chez Montesquieu, présuppose le comportement gouvernemental correspondant à l’esprit général d’une nation. Et, en ce sens, la formation du corps social sera dirigée par un gouvernement.

Pour Montesquieu, la chose et la monnaie sont deux termes relatifs dont la relation est très fluide. Par conséquent, la valeur relative, c’est-à-dire le ratio chose/monnaie dépend de la bonne gestion gouvernementale.

Montesquieu conçoit de l’histoire du commerce comme “l’histoire des communications des hommes”, et ajoute clairement que ces communications y compris le goût et la

mode, font changer les modes de vie. Mais, quant à la formation de l'esprit général, il ne définit pas précisément la relation structurelle entre le commerce comme communication, et le "caractère commun interne" du corps social. Cela résulte de ce que, pour lui, la détermination de la monnaie comme signe représentatif de la valeur des marchandises n'est que l'indication de la forme de la relation mutuelle de mœurs entre commerçants, cette conception n'est pas liée à la logique de l'ordre monétaire.

De plus, l'esprit du commerce est d'une part, la possibilité d'obtenir la paix par la satisfaction de besoins des nations au moyen d'échanges commerciaux, d'autre part, d'atteindre à la modération de l'esprit de la nation, grâce à la mise en contact de mœurs et de coutumes extérieurs. La théorie quantitative de la monnaie de Montesquieu vient de cette théorie sociale. Mais, après lui le problème de la stabilité économique de la société sans monnaie oriente l'attention sur la loi interne du processus économique.

Vincent de Gournay publie en 1754 la traduction française de *New Discourse of Trade* (1693) de J.Child qui se présente un type de mercantilisme anglais. En 1755 paraît l'*Essai sur la Nature du Commerce en général* de R.Cantillon. En 1756 Quesnay publie deux articles dans l'*Encyclopédie* : "Fermiers" et "Grains" dans lesquels il explique que l'économie française repose sur la grande agriculture. Deux ans plus tard Quesnay publiera *Tableau Économique*, qui marquera le début de la Physiocratie et une nouvelle direction de l'économie politique.

Mais, pour comprendre la pensée économique avant Quesnay, nous devons traiter la pensée économique de Vincent de Gournay qui exerce une influence particulière sur le développement de l'économie politique en France, en dirigeant les études des jeunes intellectuels, Turgot, Forbonnais et Morellet etc.

Gournay, Inspecteur du Commerce durant les années 1751 à 1758, est un fonctionnaire célèbre qui a pour devise "Laissez faire, laissez passer". Dans *REMARQUES*, qui sont ajoutées dans sa traduction française de J.Child, Gournay indique les quatre points qui forment la politique économique de la France: (1) l'abaissement du taux d'intérêt, (2) la réalisation de l'acte de navigation, (3) l'établissement du crédit public, (4) l'installation du conseil de commerce. D'une part, l'abaissement du taux d'intérêt et l'acte de navigation représentent l'aspect protectionniste de Gournay, parce qu'il pense "qu'une grande partie de notre commerce intérieur dépend de notre commerce extérieur et maritime".<sup>18)</sup> D'autre part, le principe de la liberté et de la concurrence sont présents dans sa théorie de l'emploi productif. Celle-ci est composée de la critique de la réglementation de la guilde depuis Colbert et de sa théorie de la manufacture, seule capable

de défendre le travail des gens de mainmorte.

Dans la perspective du développement de la pensée économique, on peut dire que l'originalité de Gournay consiste en la critique de la réglementation et en sa théorie de l'emploi productif. L'aspect protectionniste a été critiqué par Turgot et Morellet. Pourtant quand Gournay dit que "la nation [de la France] s'instruisant à la fois de l'importance du crédit, de la circulation, et de l'influence que ces choses et le prix de l'intérêt de l'argent ont sur la culture, on hâteroit peut-être l'établissement chez nous d'un crédit public, qui ne peut s'établir, et se présenter que chez une nation commerçante",<sup>19)</sup> il s'aligne sur la pensée économique de Law, Melon et Dutot, auxquels on peut ajouter aussi Forbonnais, qui s'est intéressé au problème du crédit public.<sup>20)</sup>

En présentant sa théorie de la valeur terre-travail et du circuit économique dirigé par la consommation du propriétaire des terres, et en divisant l'ordre économique en deux systèmes : le système réel et la circulation monétaire, Cantillon a essayé de théoriser systématiquement la structure du circuit économique, et en cela, a beaucoup influencé l'économie politique française. La signification de l'*Essai* de Cantillon consiste à avoir introduit un nouveau paradigme du savoir dans la connaissance économique, en traduisant les phénomènes économiques en structure organisée par certains ordres.

Comme l'indique la phrase suivante dans l'*Essai* : "la terre est la source ou la matière d'où l'on tire la richesse; le travail de l'homme est la forme qui la produit : et la richesse elle-même, n'autre chose que la nourriture, les commodités et les agréments [sic] de la vie"<sup>21)</sup>, Cantillon considère les deux termes de terre-travail comme une relation matière-forme. Cet aspect de la pensée de Cantillon peut avoir été acceptée par les économistes des années 1750 comme la possibilité de donner une nouvelle signification paradigmatique à la relation entre les termes nature-homme, inventée par Boisguilbert, fondée sur la conception de l'homme comme sujet de besoins. La définition de la richesse de Cantillon succède évidemment à l'argument de W.Petty, mais Melon, qui a déjà utilisé Petty, ne s'est intéressé qu'à la théorie du "système du calcul" et à celle du corps politique comme système. Melon n'accepte pas l'idée de la relation de nature-homme/terre-travail chez Petty-Cantillon. Chez Cantillon, la valeur intrinsèque des marchandises basée sur les deux composantes terre et travail est la forme différenciée autour de laquelle s'articule la société des hommes. Pour Melon cela n'est pas le moyen adéquat de comprendre la société.

La conception dualiste de la valeur terre-travail chez Cantillon, comme fondement du prix des marchandises, soutient que l'ordre de la société des hommes se forme bien, comme "la société bien réglée", par le propriétaire autonome.



“Il n’y a jamais de variation dans la valeur intrinsèque des choses; mais l’impossible de proportionner la production des marchandises et denrées à leur consommation dans un Etat, cause une variation journalière, et un flux et reflux perpétuel dans les prix du marché. Cependant dans les sociétés biens réglées, les prix du marché des denrées et marchandises dont la consommation est assez constante et uniforme, ne s’écartent pas beaucoup de la valeur intrinsèque.”<sup>22)</sup>

“Les fermiers ont ordinairement les deux tiers du produit de la terre, l’un pour les frais et le maintien de leurs assistans [sic], l’autre pour le profit de leur entreprise: de ces deux tiers le fermier fait subsister généralement tous ceux qui vivent à la campagne directement ou indirectement et même plusieurs artisans ou entrepreneurs dans la ville, à cause des marchandises de la ville qui sont consommées à la campagne.

Le propriétaire a ordinairement le tiers du produit de sa terre, et de ce tiers, il fait non seulement subsister tous les artisans et autres qu’il emploie dans la ville, mais bien souvent aussi les voituriers qui apportent les denrées de la campagne à la ville.”<sup>23)</sup>

Le tiers du produit de la terre reçu par le propriétaire est constitué par les rentes foncières perçues sur les fermiers. Le propriétaire, qui a des rentes foncières à sa disposition, est “l’acteur principal dans les variations qui peuvent arriver à la consommation”. Cantillon dit que “les humeurs ou façon des propriétaire déterminent l’emploi qu’on fait des terres, et occasionnent les variations de la consommation qui causent celle du prix des marchés”. Ainsi Cantillon décrit la structure de l’ordre économique de la société comme un processus qui prend comme point de départ la demande de consommation du propriétaire. Dans ce circuit économique, la quantité de monnaie en circulation qui permet le flux des biens réels correspond à la part des revenus monétaires des rentes foncières du propriétaire. L’abondance de la monnaie fait augmenter la consommation et montre ainsi l’utilité économique des terres. Mais, la surabondance de l’argent fait se propager le luxe et puis la décadence dans la société. C’est pourquoi Cantillon exclut “une abondance d’argent fictif et imaginaire” de même qu’une surabondance d’espèces, en considérant à certain degré l’utilité du crédit en général et du crédit public.

Ainsi le circuit économique dirigé par la demande sature de consommation de la part du propriétaire se forme dans une société bien réglée. Cette forme de régulation

suppose que la mode de la vie du propriétaire soit imité par les autres classes sociales, et la généralisation sociale de son imitation du style de la vie constitue "le génie d'une nation". Cantillon identifie ce processus au cours naturel des choses humaines.

La logique de la monnaie et du circuit sont les concepts essentiels chez Cantillon pour saisir l'ordre économique moderne comme le cours naturel. Mais, pour lui, la régulation et l'intégration de l'ordre économique dépendent des ajustements communicatifs des marchés, déterminés par la demande de consommation de la part du propriétaire qui dispose d'un revenu. Ainsi, cette conception de la valeur du couple terre-travail permet que la société s'engage dans l'ordre monétaire. On trouve là une perspective sur la société, qui fait de Cantillon une figure unique située au tournant de la formation de l'économie politique.

#### IV QUESNAY ET UN CARACTÈRE THÉORIQUE DE TABLEAU ÉCONOMIQUE

Il semble que Cantillon ait influencé Quesnay quand celui-ci formule sa théorie économique. Dans "Grains", Quesnay cite une phrase de Cantillon sur la formation des villes. Et dans *Tableau*, il semble certain que la logique économique de Quesnay s'inspire beaucoup de celle de Cantillon. Par exemple, dans le même article, il dit que "les revenus sont produits des terres et des hommes. Sans le travail des hommes, les terres n'ont pas aucune valeur"<sup>24)</sup>.

Les quénayiens s'étaient eux-mêmes nommés "philosophes économistes", et le mot de *Physiocratie* s'est utilisé originalement par Dupont de Nemours qui choisit le nom de *Physiocratie, ou Constitution naturelle Gouvernement* (1768) au moment d'écrire les ouvrages de Quesnay. Dans *Physiocratie*, Dupont souligne que l'ordre social n'est que "l'ordre naturel", et présente "l'ordre naturel des hommes et les lois naturelles les plus avantages possibles aux hommes réunis en société"<sup>25)</sup>. Alors, quel est le rapport entre l'économie et l'ordre naturel de la société? Dans l'article "hommes", Quesnay écrit sur l'ordre des sociétés commerçantes.

"Dans l'ordre de sociétés commerçantes, il ne faut pas régler sur l'ordre naturel, car les producteurs ne sont effectivement des richesses commercables, qu'à raison de leur prix. Ainsi il n'importe de quelle nature elles soient, et quel soit leur usage, pourvu que chacune s'elles puisse être échangée par l'entremise de l'argent, ou par le troc en toutes autres richesses que ce soit, conformément au prix qui lui assigné.

C'est à chacun à les préférer les unes aux autres, relativement à leur usage.<sup>26)</sup>

Quesnay dit que dans la société commerçante, "la richesse commercable", c'est-à-dire le prix de la marchandise est le formateur de l'ordre social. Cette relation de prix a la même fonction que «la raison» de l'ordre naturel, et constitue le concept central dans l'analyse du système de reproduction sociale de la richesse chez Quesnay:

"La consommation est une condition essentielle pour la production; mais, l'une et l'autre ont un corrélatif essentiel, qui est le prix; car sans la valeur vénale, il n'y aurait plus de lien ni de règle entre la consommation et la production. Le prix est la mesure des richesses qui peuvent être reproduites, par l'équivalent que l'on retire de celles qui se consomment. Ainsi l'augmentation ou la diminution du prix décide plus ou moins de richesses que l'on peut faire renaître annuellement."<sup>27)</sup>

Quesnay considère le prix comme la mesure des richesses reproduites. Dans ce cas, le niveau de prix qui peut faire renaître la production annuelle doit être "le bon prix" qui permet de se procurer un volume de grain suffisant pour inciter à entretenir ou à augmenter les richesses d'une nation. Et comme ce niveau de prix se construit sur les prix des marchandises dans le réseau de la société commerçante, l'ordre de la société commerçante doit nécessairement avoir un lien structurel avec l'ordre monétaire.

Quand il définit la monnaie, ou "la richesse pécuniaire", comme une richesse particulière équivalente dans les achats, à la valeur vénale de toutes sortes de "richesses commercables", Quesnay l'identifie à "un ustensile de commerce". Il décrit le dénominateur du prix, c'est-à-dire le caractère idéal de la monnaie de compte et de la monnaie de papier représentant l'argent, et aussi, soutient que l'argent précieux est économisé grâce à la création du crédit de commerce qui peut créer une correspondance économique entre les marchands. Quesnay dit que très peu de monnaie peut suffir continuellement et perpétuellement pour permettre le commerce successif des "richesses vénales", en raison de la vitesse de circulation de la monnaie et de l'économie de quantité de la monnaie circulante. La quantité de monnaie doit circuler selon la formation du prix, "car le prix même des marchandises est une preuve certaine qu'elles sont recherchées pour de l'argent à la raison de leur prix actuel". Ainsi "l'opulence d'un état ne consiste donc pas dans la quantité de la monnaie, mais dans l'abondance et le bon prix des richesses commercables."<sup>28)</sup> Nous voyons ainsi que, chez Quesnay, la monnaie n'est

qu'un moyen de circulation. Ainsi l'ordre de la société commerçante sera de nature à se maintenir dans "l'abondance et la cherté" grâce à l'augmentation de la productivité fondée sur le travail des hommes producteurs des richesses annuelles. Le système du prix n'a ici pas de fonction positive dans la structure de reproduction, mais figure seulement à titre d'une donnée exogène du système économique.

Quesnay considère la production et la circulation des richesses, comme la base du système de reproduction. Dans son *Tableau*, il présente le mécanisme quantitatif de ce circuit qui s'articule entre trois classes sociales: le propriétaire—le fermier—l'artisan. C'est là, le rapport épistémologique de Quesnay, qu'un certain ordre social se forme en système clos par la relation mutuelle des fonctions économiques entre trois classes sociales. Dans *Tableau*, le circuit quantitatif est seulement constitué par le flux des biens réels, la circulation de la monnaie ne se faisant qu'en fonction de la circulation des richesses sociales. Mais, alors, quel facteur détermine définitivement la structure de l'ordre de reproduction ?

La troisième édition de *Tableau* (1759) exprime quantitativement le processus de la reproduction de la même échelle, ou bien "la reproduction simple", en présentant le cas de la dépense égale, quand le propriétaire ("dépense des revenus") dépense chaque moitié de ses revenus totaux, la rente foncière du produit net, chez le fermier qui forme la classe productive ("dépense productive") et chez l'artisan dont la classe est jugée improductive ("dépense stérile"). Dans "Explication de *Tableau Économique*", Quesnay explique que "on peut juger facilement des changements qui arrivent dans la reproduction annuelle du revenu, selon que les dépenses stériles ou les dépenses productives l'emporteroient plus ou moins l'une sur l'autre."<sup>29)</sup> Ainsi, la structure de la dépense du revenu du propriétaire devient déterminante pour l'échelle de la reproduction. Le tableau d'équilibre, qui est le point de départ de la dépense égale, chez les deux autres classes, de la part des propriétaires, est le modèle de la reproduction simple de la même échelle. Ainsi, dans sa supposition théorique de Quesnay, la structure de la reproduction change selon la variation de la dépense du propriétaire; reproduction élargie en cas d'augmentation de la dépense productive, diminuée si la dépense stérile augmente.

C'est pourquoi l'on peut dire que la logique explicative de cette troisième édition de *Tableau*: dépense de consommation du propriétaire  $\Leftrightarrow$  dépense productive ou improductive  $\Leftrightarrow$  structure de la production, est analogue à la relation chez Cantillon: dépense de la consommation du propriétaire  $\Leftrightarrow$  structure des marchés  $\Leftrightarrow$  circuit économique. Quant à la question de savoir, comment la logique de *Tableau* s'articule à l'ordre de "la société commerçante" ? Quesnay exprime le processus de la reproduction de la

richesse sociale comme un système stationnaire, ce sera là son idée majeure. Elle permettra pour première fois de comprendre quantitativement l'autonomie de l'économie moderne et d'expliquer le processus économique selon un dualisme fondé sur l'ordre monétaire, d'une part et sur le système réel, d'autre part. Le développement classique de l'économie politique chez Quesnay ne se conçoit que par l'exclusion des contraintes monétaires dans le circuit économique, en mettant entre parenthèses la possibilité d'une dynamique dans l'ordre monétaire. Parce que, selon Quesnay, la logique de circuit nécessite l'équilibre dans un système stationnaire. De plus, chez Quesnay, le facteur déterminant l'ordre de reproduction n'est définitivement que l'arbitraire de la dépense de la consommation du propriétaire. C'est pourquoi on pourra dire que *Tableau Économique* représente un changement de l'idée de circuit. Quoiqu'il soit la question suivante demeure : Est-ce que la formation de l'économie politique est nécessaire au concept de l'équilibre ?

On peut dire que l'économie politique française se forme avec la problématique de la monnaie et du circuit dans l'ordre économique de la société. La pensée économique de Quesnay dans son *Tableau* se fonde sur la logique du système réel, non monétaire; en ce sens le modèle quesnayien est celui d'un monde sans monnaie. Bien que Quesnay ait conçu, à un moment, un ordre économique constituant une structure de reproduction liée sensiblement au système de prix, il n'a pourtant jamais placé cette idée de "la société commerçante" au milieu de sa conception sociale. Pour Quesnay, le principe majeur organisant la société est "l'ordre naturel". Ainsi, le monde économique quesnaysien peut-il être caractérisé par le système réel sans la contrainte monétaire qui conduira effectivement le processus dynamique au désordre. Il me semble que la logique *Tableau Économique*, particulièrement sa troisième édition, est franchement parlant celle de la dichotomie méthodologique qui cherche à expliquer l'ordre économique en le divisant deux systèmes: réel, d'une part et monétaire, d'autre part, et que l'idée de l'équilibre fondée sur "l'ordre naturel" a pour but l'élimination du monde monétaire variable.

Comme nous l'avons vu, nous pouvons trouver un vif intérêt théorique pour une dimension du désordre dans le système monétaire ou dans la circulation de la monnaie dans certains ouvrages après J.Law. Néanmoins, cet intérêt pour l'ordre monétaire a été généralement négligé dans le développement de la pensée économique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au contraire, dès son origine chez Boisguilbert, la pensée économique s'accompagne de la notion de l'équilibre, ou de l'harmonie.

Je pense que l'articulation des relations monétaires à la logique de *Tableau Économique* sera une méthode théorique pour utiliser effectivement la pensée de reproduction

du système social inventée par Quesnay.

## NOTES

- 1) COLBERT, J.-B. [1861], t. VI, p. 269.
- 2) BOISGUILBERT, P. de [1969], t. 2, p. 754.
- 3) *ibid.*, p. 965.
- 4) *ibid.*, pp. 889-890.
- 5) *ibid.*, p. 890.
- 6) MELON, J.-F. [1736]
- 7) DUTOT [1935]
- 8) DUPIN, C. [1745], t. 1, p. 103.
- 9) GALIANI, F. [1963], p. 13.
- 10) TURGOT, A.-R.-J. [1749], t. 1, pp. 143-51 [1771], t. 3, pp. 144-501.
- 11) FOX-GENOVESE, E. [1976], p. 88.
- 12) VINCENT de GOURNAY [1983], p. 436 n.
- 13) MONTESQUIEU [1955], *DP*, p. 115.
- 14) *ibid. EL*, XX-1.
- 15) *ibid. EL*, XVIII-14.
- 16) *ibid. EL*, XXII-2.
- 17) *ibid. EL*, XII-7.
- 18) VINCENT de GOURNAY [1983], p. 427.
- 19) *ibid.*, p. 436.
- 20) TSUDA, T., [1983], "Un économiste trahi, Vincent de Gournay (1712-1759)".
- 21) CANTILLON, R. [1931], p. 2.
- 22) *ibid.*, p. 30.
- 23) *ibid.*, pp. 42-44.
- 24) QUESNAY, F. [1958], p. 484.
- 25) DUPONT de NEMOURS [1768], pp. I-II.
- 26) QUESNAY, F. [1958], p. 554.
- 27) *ibid.*, pp. 546-7.
- 28) *ibid.*, pp. 527-8.
- 29) QUESNAY, F. [1972], pp. i-ii.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOISGUILBERT, P. de [1969], *Le Détail de la France (1707)*, dans *Pierre de Boisguilbert ou la naissance de l'économie politique*, 2 vol. I.N.E.D., Paris, 1969.
- CANTILLON, R. [1952], *Essai sur la Nature du Commerce en général (1755)*, dans *Richard Cantillon, ESSAI SUR LA NATURE DU COMMERCE EN GÉNÉRAL*, I.N.E.D., Paris, 1952.
- COLBERT, J.-B. [1861], *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, éd. par P. Clément, t. I-VIII, Paris, 1861-63.
- DUPONT de NEMOURS [1768], *Physiocratie ou Constitution naturelle du Gouvernement*, publié par Dupon de Nemours, 1768. [réimp., 1970, Tokyo].
- DUPIN, C. [1745], *OEconomiques*, 2 vol. éd. M.Aucuy, Paris, 1913.
- DUTOT [1935], *Dutot Réflexions politiques sur les finances et le commerce*, 2 vol. éd. par P.Harsin, Paris, 1935.
- FOX-GENOVESE, E. [1976], *The Origins of Physiocracy*, Ithaca, 1976.

- GALIANI, F. [1963], *Della Moneta* (1751), *Bibliotheca di classici italiani*, Milano 1963.
- LAW, J. [1934], *John Law OEuvres complètes*, 3 vol. éd. par P.Harsin, Paris 1934.
- MELONJ.-F. [1763], *Essai politique sur le commerce*, Nouv. éd. s.l., 1736.
- MONTESQUIEU [1955], *OEuvres complètes de Montesquieu*, 3 vol. éd. par A.Masson, Paris, 1955.
- QUESNAY,F. [1958], *FRANCOIS QUESNAY et la PHYSIOCRATE*, 2 vol. I.N.E.D., Paris, 1958.
- QUESNAY,F. [1972], *Quesnay's Tableau Économique*, ed. by M.Kuczynski and R.L.Meek, London, 1972.
- TSUDA,T [1983], *Traité sur le Commerce de Josiah Child avec les REMARQUES inédites de Vincent de Gournay*, éd. par T.Tsuda, Tokyo, 1983.
- TURGOT,A.-R.-J. [1749], "Deuxième lettre à l'abbé Cicé", dans *OEuvres de Turgot et documents le concernant*, 5 vol. éd. par G.Schelle, Paris, 1913-23, t.I.
- TURGOT,A.-R.-J. [1771], "lettre à Caillard", dans *OEuvres*, éd. par G.Schelle, t. 3.

(1994年4月7日受理)